NOIRMOUTIER
Port Patrimoine



La Municipalité de Noirmoutier-en-l'Ile porte un intérêt particulier à la promotion du patrimoine maritime local et aux activités traditionnelles qui y sont attachées.

Dans cette optique, elle accorde un accueil spécifique aux bateaux traditionnels et propose des tarifs avantageux, notamment aux bateaux classés "monuments historiques".

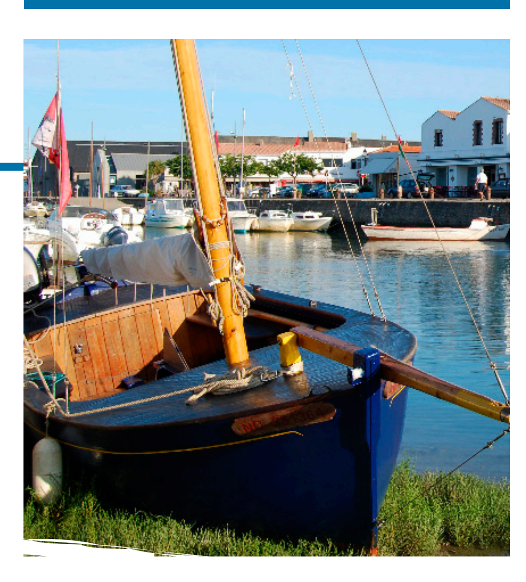
Pour l'attribution des places, la priorité est donnée aux résidents et aux bateaux bois de la commune puis de l'île.

Des forfaits à l'année, saison été, saison hiver et mois sont proposés.

Les tarifs sont affichés à la capitainerie et disponibles sur demande ou consultables sur le site de la commune :
www.ville-noirmoutier.fr.



Nous contacter



Renseignements :
Service Port/Mouillages – M. Etienne LANDRÉ
Capitainerie, 4 rue de l'Ecluse
85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE
Du mardi au samedi de 10 h 00 à 12 h 00
Tél. : 02.51.26.03.36 – 06.27.04.03.91
E-mail : port.mouillages@ville-noirmoutier.fr



Port de Noirmoutier

Noirmoutier-en-l'île
Île de Noirmoutier

Situé en plein coeur du centre-ville, ce port d'échouage, par lequel s'exportait autrefois le sel de Noirmoutier, s'abrite dans l'Etier du Moulin, étroit canal qui pénètre la côte Nord Est de l'île pour alimenter les marais salants.
Sa rive sud est toujours très active avec les ostréiculteurs, la Coopérative de Sel mais surtout les ateliers de construction et de réparation navale. La rive nord, empruntée par les promeneurs, est bordée de commerces et restaurants.

Les équipements : mode d'emploi

Grues



Grue Charles Marine - 9 bis rue de l'Ecluse
02.51.39.34.51 06.12.11.82.06
Grue Nautique 85 - rue de l'Ecluse
02.51.39.05.78
Grue Quai Cassard - Quai Cassarsd
02.51.26.03.36 ou 06 27 04 03 91

Cale et Radier

RÉSERVATION
Dix jours avant la date prévue, retirer et remplir le formulaire de réservation à la Capitainerie.

TAXE
Le règlement de la taxe correspondant à la durée prévue est à effectuer dès l'amarrage du bateau sur la cale selon le tarif en vigueur.

EAU – ELECTRICITÉ
Les branchements d'eau et électricité étant limités en nombre, leur attribution est faite dans l'ordre des réservations. Les clés du boîtier électrique sont remises en même temps que le paiement de la cale sous caution de 20 euros. Les appareils ne doivent pas rester sous tension en l'absence de l'utilisateur.

Des professionnels à votre service

- 2 chantiers de construction navale traditionnelle.
- 1 voilerie
- 1 atelier de mécanique et vente de moteurs.
- 3 magasins d'accastillage.
- 4 magasins de vente de bateaux et annexes.
- 3 hangars d'hivernage.

(Voir plan ci-dessous)



Les projets à venir

PRÉVUS EN 2011 :
-Renforcement de la Digue Sud suite à la tempête Xynthia
- Dévasage
- Un service de manutention

CAPITAINERIE DU PORT

